BAVARDE DES NOUNOUS









EN PARTENARIAT AVEC LA CAF



Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.



Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. La France garantit les droits énoncés par la Convention internationale des droits de l'enfant et prend systématiquement en considération l'intérêt supérieur de l'enfant.

Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans la société. Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prenne en compte leur singularité.

Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille :

 Enfants de parents migrants et/ ou allophones,

- Enfants issus de familles en difficulté sociale,
- Enfants placés judiciairement ou dont les parents font l'objet d'une procédure judiciaire,
- Enfants de parents qui travaillent en horaires atypiques ou qui ont tout simplement besoin de concilier leur vie professionnelle, leur vie familiale et leur vie sociale,
- Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un encadrement particulier. Il

peut, dans ces situations, être utile d'ajuster les modalités d'accueil de ces enfants, en combinant des temps en accueil collectif et des temps en accueil individuel.

Les professionnels sont invités à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.

Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

Place de l'enfant dans la famille et dans la société, une évolution continue.

Depuis la fin du XXe siècle, le jeune enfant est devenu un être précieux. Son bien-être, son bon développement et son éducation se tro uvent désormais au cœur des préoccupations de tous ceux qui l'accompagnent. Pourtant historiquement, sa place au sein de la famille comme de la société n'a pas toujours été celle qu'il occupe aujourd'hui. À chaque époque, avec l'évolution des modes de vie, elle s'est progressivement transformée : le petit d'homme envisagé comme un objet a, peu à peu, été considéré comme une personne et un sujet. Cela a entrainé d'importants changements dans les pratiques éducatives. La place sociale actuelle du jeune enfant est paradoxale. Une existence propre et une valeur réelle lui sont reconnues, mais il reste encore trop souvent traité en objet destiné à satisfaire le désir de réussite future des adultes qui l'entourent!









Les paroles de la comptine « On tousse tous »

Je mets mon pouce Devant ma bouche, Parce que je tousse. Mais ça ne suffit pas Alors je mets Tous mes doigts: Pas seulement trois Un, deux, trois, Quatre et cinq doigts! Ils y sont tous? Alors je tousse: Heu! Heu! Heu

Refrain

Faisons ensemble le tour de la Terre, Survolons les montagnes, les mers Découvrons les plus beaux pays Plein d'enfants, de paysages, de magie

Bonjour et bienvenue au Pérou! Rejoins-moi vite à la capitale Lima Pars à la découverte des cités Incas Chez moi tu trouveras plein de lamas

(Refrain)

Bonjour et bienvenue au Groenland! Chez moi il fait très froid, couvre-toi bien Entre les icebergs et les glaciers Tu vas devenir un aventurier

(Refrain)

Bonjour et bienvenue au Kenya! Chez moi, il y a des lions, des éléphants, Alors, si tu aimes les animaux sauvages Tu ne vas pas être déçu du voyage

(Refrain)

Bonjour et bienvenue en Australie! La capitale de mon pays est Canberra. Chez moi il y a des koalas, des kangourous On va s'amuser comme des petits fous.

(Refrain)

Konnichiwa et bienvenue au Japon! La capitale de mon pays est Tokyo. Il y a plein de temples, de jardins fleuris, Viens vite les découvrir, c'est très joli.

Mėmes droits pour tous

Tous les enfants, garçons ou filles, ont des droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font.

Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.

Intérêt supérieur de l'enfant

Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux.

Quelles protections pour les mineurs ? et par qui ?

Les trois régimes de protection des mineurs, l'administration pure et simple, l'administration sous contrôle judiciaire et la tutelle.

Pour protéger un mineur en danger, le juge des enfants peut prendre des mesures d'assistance éducative. Le juge est saisi par le mineur ou par les adultes qui en sont responsables (parents, tuteur, famille d'accueil, ...). Si la situation l'exige, le juge peut agir de sa propre initiative.

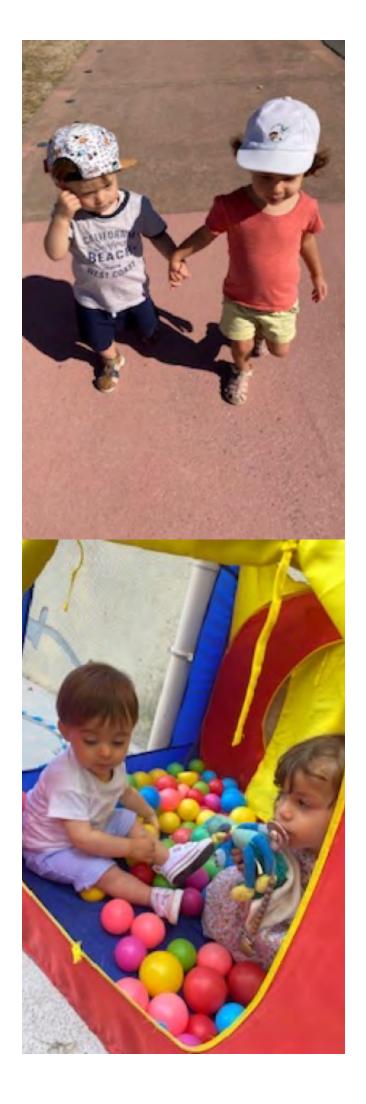
L'intervention du juge doit être sollicitée lorsque l'un des risques graves suivants pèse sur le mineur :

- · Sa santé physique.
- Sa santé mentale ou psychologique (troubles du comportement, ...),
- · Sa sécurité physique (violences, ...),
- · Sa sécurité matérielle (logement précaire, ...),
- Sa moralité (exposition à la délinquance, ...),
- · Son éducation.

Les personnes suivantes peuvent recourir au juge des enfants :

- Enfant lui-même,
- Parents de l'enfant agissant ensemble, ou l'un d'entre eux agissant seul,
- Tuteur ou famille d'accueil du mineur ou tout autre personne ayant la charge de l'enfant,
- Aide sociale à l'enfance (ASE) ou tout autre service ayant la charge de l'enfance,
- Procureur de la République, qui est généralement prévenu par les services du département ou par tout fonctionnaire témoin d'une infraction commise contre ou par l'enfant.

À savoir : à titre exceptionnel, le juge peut décider de lui-même d'une mesure d'assistance éducative.



Mesures de suivi et d'aide à la famille



Le juge des enfants essaie, dans la mesure du possible, de maintenir l'enfant dans sa famille. Il désigne alors une personne qualifiée ou un service spécialisé pour aider la famille.

Le service spécialisé va mettre en place un accompagnement social et éducatif de la famille pour assurer la santé, la sécurité et l'éducation de l'enfant. Ce dernier peut également bénéficier d'un accompagnement psychologique. Quand l'enfant est suivi par un service spécialisé, il peut y être hébergé de façon exceptionnelle ou périodique (1 semaine par mois par exemple).

Le juge peut soumettre l'enfant ou ses parents au respect de certaines obligations qui peuvent être les suivantes :

- Suivre une scolarité (être inscrit dans un établissement sanitaire ou d'éducation, y compris en internat),
- Exercer une activité professionnelle par l'enfant, s'il est en âge de travailler,
- Respecter un suivi psychologique ou médical.

Si l'enfant est suivi par un service spécialisé, la mesure peut durer 2 ans maximum, renouvelable une fois. Si l'enfant est suivi par une personne qualifiée, il n'y a pas de durée maximale.

Mesures de placement

Le juge des enfants peut décider d'une mesure de placement dans les cas les plus graves.

Cette mesure ne retire pas l'autorité parentale aux parents de l'enfant. De telles mesures sont fixées pour une durée de 2 ans maximum, renouvelable une fois. Toutefois, il est possible que les mesures soient ordonnées pour une durée supérieure si la situation de la famille l'exige.

Les parents peuvent obtenir un droit de visite.

Les frais occasionnés par la prise en charge du mineur doivent être payés par les parents, sauf décision contraire du juge.

Ces mesures peuvent-elles être modifiées ?

Le juge des enfants peut modifier lui-même les mesures d'assistance éducative.

Toutefois, la modification peut également être demandée par les personnes suivantes :

- · Enfant lui-même,
- · Parents, agissant ensemble ou séparément, ou le tuteur de l'enfant,
- · Personne ou service à qui l'enfant a été confié,
- · Procureur de la République.

Les gouvernements doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.

Par exemple l'obligation d'appliquer et de mettre en œuvre dans tous les projets d'accueil des crèches, nounous, ...

La charte nationale pour l'accueil du jeune enfant



Enfants en situation de handicap

Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.

Santé, eau, nourriture, environnement

Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possibles, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.

Repos, jeu, culture et arts

Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.

Pour faire de la peinture aux bâtonnets ouatés (Coton-Tige), il faut :

- Des bâtonnets ouatés
- De la peinture
- Une palette

Dans une palette de peinture, préparer vos couleurs.

Tremper ensuite un bâtonnet ouaté dans la peinture et faire des petits points sur le modèle de votre choix. Ici nous utilisons la technique du remplissage.

Mais vous pouvez également faire des petits points sur les contours du dessin ou encore mieux, mixer les deux.



Spaghetti de courgettes à la bolognaise

Préparation de la recette :15 mn Cuisson 15 mn Ingrédients : 3 belles courgettes 300 g de bœuf haché 1 bouteille de coulis de tomate Huile d'olive 1 gousse d'ail Basilic Sel, poivre

Toute la malice de ce plat réside dans la manière dont sont coupées les courgettes !

Pour la cuisson des spaghettis de courgettes : comptez 8-10 minutes dans de l'eau bouillante salée. Pas plus sinon, vos courgettes finiront en purée.

Recette de la sauce Bolognaise :

Faites chauffer un peu d'huile d'olive dans une poêle et faites-y revenir la viande hachée.



Ajoutez, au bout de 3-4 minutes, la gousse d'ail en tout petits dés (ou mieux, écrasée au presse-ail), le sel et le poivre. Laissez mijoter 5 minutes puis ajoutez le coulis de tomates et laissez mijoter à feu doux 5 minutes encore. Pour servir, disposez les spaghettis de courgettes égouttés au fond d'une assiette creuse, couvrez d'une louche de sauce et de quelques feuilles de basilic ciselées. Ajoutez du parmesan, si vous le souhaitez.

Salade de fruits

Fruits que vous aimez Citron, orange pressés Gousse de vanille Sucre cassonade

- 1. Coupez tous les fruits en morceaux.
- 2. Pressez le citron et l'orange.
- 3. Ouvrez la gousse de vanille en deux pour extraire les grains.
- 4. Dans un saladier, mélangez tous les ingrédients ensemble, y compris la gousse de vanille ouverte. Puis, ajoutez 1 à 2 cuillères à soupe de sucre selon la quantité de fruits.
- 5. Laissez reposer 20 minutes au frais avant de déguster.









Retrouvez le programme sur le site de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique :

www.agglo-royan.fr

l.ciglar@agglo-royan.fr / 05 46 38 33 26

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Jeu de feuilles : collage de feuilles pour faire animaux, Empreinte de feuilles : avec peinture empreinte de feuilles d'arbre et peinture des feuilles : fête des papis pour le 2 octobre			Jeux de société Au relais à partir de 9h30	2
5	La marche des poussettes À 10h00 Lac de St Palais	Réunion de rentrée 20h15 Relais. Prépa challenge 2023.	8 Surprise Musicale Au relais à partir de 9h30	Jeu de feuilles Au relais à partir de 9h30
12	Happy muffins Gpe 1 à 9h30 Gpe 2 à 10h15 Au relais	Jeu de feuilles Au relais à partir de 9h30	Jeu de feuilles Au relais à partir de 9h30	Yoga Plage du Pigeonnier 10h
19 Empreinte de feuilles Fête des papis Au relais à partir de 9h30	Jeu de feuilles Au relais à partir de 9h30	21	Empreinte de feuilles Fête des papis Au relais à partir de 9h30	Surprise Musicale Au relais à partir de 9h30
Olympiades Plage de Nauzan 10h00 Si pluie, jeux de sociétés aux relais	Empreinte de feuilles Fête des papis Au relais à partir de 9h30	28	Happy muffins Gpe 1 à 9h30 Gpe 2 à 10h15 Au relais	Empreinte de feuilles Fête des papis Au relais à partir de 9h30

